Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 1

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bier. Promu capitaine, fin 1935, il commande la cp. fus. I/20 puis la cp. fus. I/19. En 1937, le chef d'arme de l'infanterie l'attache aux écoles d'officiers, à Berne. Puis, la même année, il effectue un stage dans la Wehrmacht allemande. En 1939, il devient officier EMG, affecté à l'état-major de la 2e division, puis à celui des troupes d'aviation et de DCA. En juin 1940, il est instructeur de DCA à Berne. Fin 1942, il est promu major EMG. Au printemps 1945, il est en mission auprès de la 1re armée française. Au début de 1946, il commande le groupe DCA ld. 1 et les écoles de DCA à Emmen. Pendant plusieurs années, il est chargé de cours à la section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale. De 1946 à fin 1957, le major puis lt. colonel Dubois commande les écoles d'officiers des troupes d'aviation et de DCA à Dübendorf. En 1948, il avait pris le commandement du rgt. DCA 1. Nommé colonel en janvier 1951. Vers la fin de cette même année, il est mis à la tête du rgt. cyc. 5. Le 1er janvier 1953, il devient chef d'état-major des troupes d'aviation et de DCA. Au début de 1956, il assume, avec le grade de colonel-brigadier, le commandement de la brigade légère 1. C'est le 1er janvier 1958 qu'il est promu colonel divisionnaire à la tête de la 2e division. Et maintenant, il est le nouveau commandant du corps d'armée de campagne 1 créé par la récente organisation militaire.

On lui souhaite, après une carrière si variée, les satisfactions qu'il mérite dans l'exercice de cet important commandement.

R. M.

(Notre numéro de février 1962 précisera le nouvel « ordre de bataille » de l'armée, avec les noms des chefs de nos grandes unités et corps de troupes supérieurs).

Revue de la presse.

Le S.S. 10 déja périmé... avant que nous l'ayons adopté. L'E.N.T.A.C. lui succède dans l'Armée française.

Le numéro d'octobre 1961 (2e quinzaine) de *Bled-* 5/5 [1] nous apprend le remplacement du S.S. 10, déjà vieux de dix ans et périmé, par l'E.N.T.A.C.-T 581 » (engin téléguidé antichar).

D'un poids de 30 kilos et peu encombrante, cette arme permet à l'infanterie la destruction de chars ou de personnel à longue distance. Elle est constituée par une caisse de lancement, posée tout simplement sur le sol ou montée sur jeep, qui peut être utilisée n'importe où en un minimum de temps. Son personnel est réduit :

---

[1] Bi-mensuel des Forces armées françaises.

deux servants suffisent à mettre l'engin en batterie, en position.

Avec une fusée à charge creuse de 86 cm de longueur et de 38 cm d'envergure d'empennage, l'E.N.T.A.C., qui porte à 2000 mètres de distance, perfore 60 cm de blindage.

La vitesse de croisière de la fusée atteint 80 mètres à la seconde, son rayon de braquage est de 650 mètres et son accélération de 20 mètres-seconde. Enfin, son prix est de 4000 nouveaux francs français environ.

Le projectile est télécommandé, par le fil qu'il traîne derrière lui, à l'aide d'un manche de télécommande semblable à celui qui est en usage dans l'aéronautique.

Tout le monde, affirme-t-on, peut apprendre à « piloter » (c'est le terme consacré) un E.N.T.A.C., à condition de suivre un cours de sept semaines au Camp de Mailly, en Champagne. Il est indispensable cependant de posséder certaines qualités telles que maîtrise de soi, adresse et bonne acuité visuelle. De bons réflexes aussi car il ne s'écoule qu'une vingtaine de secondes entre le moment du début de la visée et celui où le but doit être atteint.

D'après les statistiques, on obtient, avec de bons tireurs, 80 à 90 % de « touchés ».

Plusieurs corps de troupe français sont déjà dotés de cette nouvelle arme et ont abandonné les S.S. 10 pour ces engins plus modernes. Dans notre voisinage, c'est le cas du 5e R.T.M. à Dijon et du 35e R.I. à Belfort.

Si l'on considère qu'il y a un an cette arme en était encore au stade expérimental, on appréciera la rapidité avec laquelle elle a été mise au point et adoptée.

Ajoutons — d'après *Bled* 5/5 — que « des Suisses sont venus essayer les E.N.T.A.C. au Camp de Mailly ». Peut-être verrons-nous donc cet engin dans la panoplie de notre armement antichar ?

Mft

Etablissement Cinématographique des Armées E. C. A.

Le cinéma, voilà semble-t-il un sujet dont on parle peu chez nous — du point de vue militaire, s'entend — et voici que précisément « *Bled-5/5* »[1] nous éclaire sur l'organisation française de ce service, dans son numéro de la deuxième quinzaine de décembre 1961.

De plus en plus l'armée fait appel aux techniciens et les méthodes traditionnelles d'instruction cèdent le pas aux procédés audio-visuels dans lesquels le cinéma et la photographie représentent

[1] Journal, magazine illustré, bi-mensuel des Armée françaises, 105, Avenue de Suffren, Paris, 7e.

les éléments les plus marquants et les plus appréciés. L'Armée française n'entend pas rester en dehors d'un courant d'idées qui a fait ses preuves depuis dix ans : celui de l'emploi de l'image à des fins pédagogiques.

Il est demandé à l'E.C.A., établissement commun aux trois Armées installé au Fort d'Yvry aux portes de Paris, de produire des films d'information et d'instruction, fixes ou continus, ainsi que des photos destinées aux unités.

Pour remplir cette tâche, l'E.C.A. dispose d'une organisation comparable à celle des firmes cinématographiques civiles, industrielles et commerciales : installations techniques très importantes et des plus modernes, auditorium, salles de mixage, salles de montage, etc...

Le personnel est pris en partie parmi les techniciens et spécialistes civils, en partie constitué par des militaires, officiers, sous-officiers et soldats, spécialistes eux aussi.

L'E.C.A. doit distribuer les films qu'il a réalisés, à l'intérieur des trois Armées, de terre, de mer et de l'air. Cette diffusion s'accomplit par l'intermédiaire de Centres distributeurs régionaux — à l'échelon de la Région militaire, maritime ou aérienne [1] — où l'on trouve notamment des ateliers de réparation.

L'établissement central, l'E.C.A., instruit, forme chaque année 600 « projectionnistes » qui y sont initiés aux appareils de projection en service dans les différentes unités.

L'E.C.A. n'est pas entièrement autonome ; il est rattaché au Service d'information, d'études et de cinématographie du Ministère des Armées.

Sa cinémathèque possède près de 800 000 mètres de pellicule et plus de 600 000 clichés.

Ces quelques indications suffisent à montrer tout ce qu'un établissement comme l'E.C.A. apporte à l'Armée et, par delà chaque soldat, à la Nation.

* * *

Hors texte, le numéro de la deuxième quinzaine de décembre de « Bled-5 /5 » comporte en annexe l'ordre du jour du Ministre des Armées, du 17. 12. 61, aux forces de terre, de mer et de l'air, qui les exhorte à « faire échec par les moyens les plus énergiques aux menées criminelles et aux tentatives des factieux ». Hélas, il ne suffit pas d'un ordre du jour pour dénouer le drame des Armées françaises que nous comprenons et qui peine chez nous de nombreux officiers.

MFT

---

[1] Pour donner une définition sommaire de la Région, rappelons qu'elle correspond dans l'Armée de terre à la circonscription territoriale du CA, à la tête de laquelle se trouve un officier général distinct du Cdt. de CA.